

La lettre du CRJ

Numéro 30 - Novembre 2021

Sommaire // Edito p1

Actualités du CRJ // Accueil de nouveaux membres p1 / Interventions p3 / Publications p4 / Participation à des jurys p5 Actualités de la recherche // Les projets de recherche p6 / Retour sur...p7 / Les manifestations scientifiques p8 / Les manifestations scientifiques à venir p9

Du côté des doctorants // Le mot des représentants p11 / Actualités p 11 / La parole aux doctorants p11 / Actualités de l'ADDU-GA p12 / Soutenances de thèses p12

EDITO

Si l'entrée dans l'automne a été, pour beaucoup d'entre nous, synonyme de fatigue, le retour du présentiel a évidemment eu un petit goût de paradis retrouvé.

La levée (partielle) des contraintes sanitaires aura ainsi permis, au sein du CRJ, de faire une véritable rentrée, dans un décor magnifique, et autour de mets appréciés. Au-delà de l'accessoire, la journée du 17 septembre a été un succès et particulièrement appréciée de nos jeunes chercheurs. Elle a permis des échanges riches autour des activités des membres arrivants et de membres, plus expérimentés, porteurs de recherches collectives. Cela aura été l'occasion de percevoir qu'il y a mille façons (ou presque) de faire de la recherche en droit.

Nous aurons l'occasion de revenir, par ailleurs, sur cette diversité de la recherche juridique au travers du séminaire de méthodologie qui commencera début 2022. La dynamique du CRJ est toujours à l'œuvre, dans de multiples domaines et de diverses manières : un colloque sur la para-propriété intellectuelle, une journée d'étude « Covid/ concurrence », une autre sur la médiation familiale. Il faut aussi compter sur le retour des très attendus « Un auteur, un café » et sur la reprise des conférences citoyennes (une déjà organisée sur les données à caractère personnel dans les institutions publiques et une à venir sur la loi bioéthique). Nous aurons enfin le plaisir d'écouter à nouveau des doctorants sur leurs travaux avec la reprise des séminaires doctoraux.

Nous vous remercions pour votre énergie et votre engagement au sein du CRJ et vous donnons donc rendez-vous pour l'une ou l'autre de ces manifestations de la recherche qui nous est chère.

Ingrid et Romain

ACTUALITES DU CRJ

NOUVEAUX ARRIVANTS

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

- TITULAIRES :

Julie Courtois (MCF); Nathalie Pierre, (MCF); Iony Randrianirina (MCF); Léo Vanier (professeur).

- MCF CONTRACTUELS:

Florent Berthillon, Jennifer Bouffard, Marc Cottereau, Caroline Faure, Louis Fériel, Thibaut Larrouturou, Lencka Popravka, Patricia Sarron.

DOCTORANTS

- Akegnan Ahonzo, « Les systèmes autonomes de surveillance des espaces publics », dir. Léo Vanier.
- Pierre Basseres, « Vers la fin du particularisme du jugement en matière criminelle», dir. Cédric Ribeyre.
- Fatma Ben Hassine, « Le préjudice moral en droit administratif », dir. Hafida Belrhali.
- Apolline Bernard, « Dépendance et propriété industrielle », dir. Amélie Favreau.

- Arnaud de Vellis, « Impacts et enjeux sociétaux de la science quantique et de ses domaines d'application et proposition d'un cadre d'analyse pour des innovations responsables », dir. Amélie Favreau (co-tutelle Université de Sherbrooke, Québec).
- Alice Leconte, « La Cour européenne des droits de l'homme face au choix du forum international par les requérants. Étude de l'influence du requérant sur la politique judiciaire de la Cour », dir. Anca Ailincai.
- Delphine Neven, « Etude du non-recours aux droits sociaux », dir. Serge Slama.
- Nour Safa, « Imprévisibilité et exécution du contrat : étude comparée en droit français et droit libanais », dir. Stéphane Gerry-Vernières.
- Caroline Sarrazin, « Le consensualisme dans l'exercice de la mesure de protection judiciaire », dir. Ingrid Maria.

JOURNEE DE RENTREE DU CRJ

Le vendredi 17 septembre, le CRJ a organisé sa journée de rentrée au Château des Arènes, à Gières. 60 membres du laboratoire, enseignants-chercheurs et doctorants, étaient présents pour accueillir les nouveux arrivants au sein du laboratoire, participer à l'assemblée générale du CRJ et échanger sur les projets de recherche collective en cours :

- Le raisonnement probatoire des juges face à l'intelligence artificielle (Etienne Vergès).
- La particulière vulnérabilité résultant de la situation épidémique (Serge Slama, Julie Arroyo).
- Règlementation locale face à l'épidémie de Covid19 : dynamique des actions normatives (Serge Slama , Delphine Neven).
- Le projet Bioculturalis : protection des ressources génétiques et de tous les savoirs qui y sont associés (Fabien Girard).
- Le projet « protection juridique des puits d'absorption naturels » (Sabine Lavorel).
- Ateliers de jurisprudence avec la Cour d'appel de Grenoble - Yannick Joseph-Ratineau et Ingrid Maria. (Appel à participation des membres du CRJ pour commenter les arrêts de la Cour).

ACCUEIL DE STAGIAIRES

L'année 2021 a été marquée au CRJ par un accueil important de stagiaires. Objectifs des stages pour le CRJ :

- Avoir un appui à la recherche sur un projet ;
- Faire découvrir le monde de la recherche et donner envie aux stagiaires de poursuivre dans cette voie ;
- Faire en sorte que le stage offre des débouchés.

Plusieurs stagiaires ont ainsi apporté leur appui sur des projets de recherche :

- Chen Chen a travaillé sur le projet « Raisonnement probatoire des juges face à l'intelligence artificelle » d'Etienne Vergès, avec un profil de statisticienne (laboratoire de mathématiques).
- Pierre-Antoine Cordier a aussi participé à ce projet. Il fait aujourd'hui des vacations sur ce même projet.
- Nour Safa : après un stage de 5 mois avec Etienne Vergès jusqu'à fin octobre 2021, elle fera des vacations jusqu'à mi-décembre avant de débuter une thèse au CRI.
- Coraline Chauvin, étudiante L2 : stage d'excellence avec Ingrid Maria en juin pendant lequel elle a aussi travaillé pour le projet de recherche d'Etienne Vergès. Elle a depuis fait des vacations sur ce projet.
- Benjamin Coudurier a travaillé 6 mois sur le projet Bioculturalis de Fabien Girard. Il a aujourd'hui un contrat pour des vacations de recherche jusqu'à mi-avril 2022 sur ce même projet.
- Kim Mazenot : après un stage de 5 mois et demi avec Fabien Girard sur le projet Bioculturalis, elle est aujourd'hui doctorante au CRJ.
- Alice Leconte : stage de 3 mois avec Anca Ailincai. Elle a obtenu en juin un contrat doctoral.
- Chloé Giunta a travaillé avec Amélie Favreau pour l'organisation de la conférence « Le code de la propriété intellectuelle en 10 articles ».
- Pierre Basseres est aujourd'hui en contrat doctoral après avoir effectué un stage avec Anne-Gaëlle Robert.
- Abdoul Christian Zamtako a effectué un stage de deux semaines en juillet avec Claire-Anne Michel.
- Moriac Jojakin Adonon a été en stage pendant 4 mois avec Anca Ailincai.



INTERVENTIONS

François Barque

- Intervention au séminaire « Analyse de droit comparé de la coopération transfrontalière en montagne et piémont », Université de Pau/Université de Saragosse, 29 octobre 2021.

Sébastien Bernard

- « Le Haut-Commissariat au plan », journée d'études « Covid 19 et concurrence », Grenoble, 30 septembre 2021.
- « L'assouplissement du cadre européen », colloque
 « Le droit public économique du monde d'après », Le Havre, 14 octobre 2021.

Amélie Favreau

- « Les smart contracts à destination des professionnels du droit et de la justice », conférence lors du 117e Congrès des notaires sur « Le Numérique, l'homme et le droit », Nice, 23 septembre 2021.
- « Coding for Lawyers: introduction à la programmation de clauses contractuelles formation en ligne d'exercices de codage », Digital Law Center et Cimbar, Genève, 6 octobre 2021.

Stéphane Gerry-Vernières

- Participation au Cycle approfondi d'Études judiciaires (CADEJ), Justice et numérique, 3e module, L'acte de juger, les motivations des juges et l'imprévisibilité des décisions, ss. direct. J-F. Beynel, F. Benet-Chambellan, École nationale de la magistrature, 17 juin 2021.

Farah Jerrari

- « Rethinking sustainability as a legal concept: from an integration principle to a prioritization principle », colloque « Is the concept of « Environmental sustainability » misleading? Mixed perspectives », organisé par la Fédération de Recherche en Environnement et Durabilité (FERED) créée par le CNRS et l'Université de Strasbourg, 20-22 octobre 2021.

Nicolas Kada

- « Les femmes et la fonction publique territoriale», intervention orale et écrite au colloque organisé à Nantes par le GRALE et l'Université de Nantes sur le thème « Les collectivités territoriales et les femmes », 9 septembre 2021.

- Participation en tant qu'expert à la mission de monitoring (suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale au Luxembourg) pour le compte du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, 6 et 7 octobre 2021.
- « Le Sénat et les libertés locales », colloque organisé à Paris par l'Université de Bourgogne sur le thème
 « Le Sénat, acteur méprisé de la 5e République ? »,
 22 octobre 2021.

Anne-Gaëlle Robert

- « La LPJ incite-elle à une plus grande collaboration des acteurs de la chaîne pénale ? », Du prononcé à l'exécution des peines : quelle collaboration pour les acteurs ?, formation continue ENM, Paris, 11 octobre 2021.

Léo Vanier

- Participation au colloque, « Retour à la Pyramide ? », in F. Bottini (dir.), Le droit (public économique) du monde d'après, colloque organisé par le LexFEIM de l'Université Le Havre-Normandie, 14-15 octobre 2021.

PUBLICATIONS

Julie Arroyo

- « Le champ d'application des lois de Rolland », RFDA, 2021, n° 5, à paraître.

Hafida Belrhali

- « Les grandes affaires de responsabilité de la puissance publique », novembre 2021 aux éditions LGDJ.



Anne-Sophie Brun-Wauthier

- Publication de la 10ème édition de « *Régimes matrimoniaux et régimes patrimoniaux des couples non mariés* », Paradigme, Bruylant.



Walid Chaiehloudj

- « Le droit de la régulation numérique marginalisera-t-il le droit de la concurrence ? Réflexions à la lumière de l'affaire Epic Games contre Apple », Concurrences n° 3-2021, pp. 1-13.
- « Les pactes de non-agression » in Les pactes d'affaires (dir. J. Mestre, H. Lécuyer et J. Heinich), LGDJ, 2021, pp. 199-226.

Frédérique Cohet

- « L'associé indivis : un état aux multiples facettes », contribution à l'étude collective : L'associé dans certains états, à paraître au Journal des sociétés oct. 2021.
- « PACS et remboursement de prêts immobiliers : l'heure des comptes », AJDI sept. 2021.
- « Opposabilité de la vente d'un immeuble sous signature privée », AJDI sept. 2021.

David Déchenaud

- « Code pénal 2022 » mise à jour sous dir. de David Déchenaud, avec Anne-Gaëlle Robert et Cédric Ribeyre.



Amélie Favreau

- « *La Blockchain - Aspects techniques* », Encyclopédie juridique Dalloz, Répertoire IP/IT (sept. 2021).

Stéphanie Fournier

- « *Droit pénal général* », Objectif droit, LexisNexis, 2ème éd. 2021.



- JurisClasseur Responsabilité civile et assurances, Fasc. 220 : Parties à l'instance, sept. 2021.

Stéphane Gerry-Vernières

- « Considérer le droit par ses acteurs à l'aide d'une démarche empirique. La connaissance des pratiques des juges du fond », RRJ 2021, p. 1599.

Baptiste Jouzier

- « L'après COVID-19 : Quel multilatéralisme face aux enjeux globaux ? », Bruxelles, Bruylant, 2021, 479 p. Copublication de cet ouvrage collectif : Jouzier, Baptiste, Olivier Delas et Olivier Bichsel, dir.
- Publication d'un chapitre : « Enjeux migratoires : l'inéluctable renforcement de l'approche multilatérale » dans Olivier Delas, Olivier Bichsel et Baptiste Jouzier, dir, « L'après COVID-19 : Quel multilatéralisme face aux enjeux globaux ?», Bruxelles, Bruylant, 2021, 23 p.

Ingrid Maria

- Direction du dossier « La réforme de la justice et les majeurs protégés » dans le numéro de septembre 2021 de la revue Droit de la famille (études 16 à 21).

- « La vraisemblance de l'âge du MNA : une preuve diabolique ? », Dr. famille 2021, comm. 148.
- « Les limites de la protection du majeur protégé poursuivi pénalement », Dr. famille 2021, comm. 114.

Romain Rambaud

- « L'opinion publique saisie par le droit et le droit saisi par l'opinion publique : la démonstration du droit des élections politiques », in IVème Université d'automne de l'Institut Louis Favoreu, « L'opinion publique aujourd'hui, regards pluridisciplinaires », Annuaire international de justice constitutionnelle 2020, 2021, p. 689.
- « Le Crowdfunding électoral », AJDA, 2021, p. 1668.

Anne-Gaëlle Robert

- « *Embuscade* (art. 222-15-1) », J.-Cl. pénal, art. 222-7 à 222-16-2 : fasc. 25, juin 2021.
- « Diffusion de messages contraires à la décence », J.-Cl. pénal, art. R. 624-2 : fasc. 20, septembre 2021.

Serge Slama

- « Quatre suspensions et une annulation. La protection par le Conseil d'Etat du droit au rapprochement familial en temps de crise épidémique », AJDA 2021.1930. (halshs-03361821).
- « Liberté de circulation intra-galactique et contrôles migratoires dans l'univers Starwars » in Alexandre Ciaudo; Yannick Lécuyer; Mosbrucker Anne-Laure, Le droit contre-attaque : l'univers Star Wars au prisme du droit, Presses universitaires de France-Comté, 2021, p.163-172
- « Le droit d'asile : un droit des étrangers comme les autres ? Histoire d'un mariage tumultueux » in Claire Brice-Delajoux (dir.), « Droit des étrangers, droit d'asile : entre attraction et répulsion », Pédone, coll. Actes des colloques de l'Université d'Evry, 2021, p.23-46.

Emilie Terrier

- « Le droit des bibliothèques, règles et pratiques juridiques », coauteurs : M. Cornu, M. Roellinger, N. Wagener, éd. Dalloz, sept. 2021
- « Vers une nouvelle figure du droit d'auteur. L'affirmation d'une logique publique culturelle », éd. Larcier, oct. 2021.

Romain Tinière

- « Quelle autorité pour le juge européen des droits de l'homme face à la concurrence du juge de l'Union européenne ? », in K. Blay-Grabarczyk et L. Milano (dir.), Les 70 ans de l'adoption de la CEDH : enjeux et perspectives, Pedone, 2021, p. 83.
- Commentaire des arrêts 17-33 (CJUE) in X. Dupré de Boulois (coord.), Les grands arrêts du droit des libertés fondamentales, Dalloz, 3e édition, 2021.

Léo Vanier

- Chapitre d'ouvrage : « Les essais d'explication politique du droit administratif : d'André Demichel à Laurent Cohen-Tanugi », in K.-H. Voizard, J. Caillosse, Le droit administratif aujourd'hui. Retours sur son enseignement, Dalloz, 2021.

Géraldine Vial

- « Constats d'huissier en ligne : le cas particulier du constat portant sur une application mobile » et « Facebook devant la Cour de cassation : prouver en produisant une page issue d'un réseau social », Chronique Preuves scientifiques et technologiques, Cahiers Droit, Sciences et Technologies, n° 13, 2021.

AUTRES PARTICIPATIONS

Stéphane Gerry-Vernières

- Mission d'évaluation de projets de recherche déposés auprès de l'ANR (2020-2021).

Romain Rambaud

- Auditions parlementaires diverses dans le cadre de missions visant à lutter contre l'abstention : Audition par MM. Pacôme Rupin et Raphaël Schellenberger, co-rapporteurs du groupe de travail sur les modalités d'organisation de la vie démocratique (2021) ; Audition par M. Hervé Saulignac au titre la Commission supérieure du numérique et des postes - Modernisation du mode de scrutin et apports du numérique à l'amélioration des processus électoraux (2021) ; Audition par M. Xavier Breton et M. Stéphane Travert, à l'Assemblée Nationale pour la mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale (2021).

Romain Tinière

- Présidence du jury de thèse de Julia Burchett, « *L'UE et la lutte contre la radicalisation terroriste* », UGA, le 11 octobre 2021, C. Chevallier-Govers et A. Weyembergh (dir.), P. Beauvais, S. Barbou Des Places, J. Jeandesboz et G. de Kerchove.

ACTUALITES DE LA RECHERCHE

PROJETS DE RECHERCHE

Projet : Smart Contracts Amélie Favreau

Financement GIP droit et justice

Entretien avec Amélie Favreau réalisé dans le cadre d'un film pour le Congrès des notaires 2021

Comment fonctionne un smart contract?

Le smart contract est un code informatique qui peut être enregistré dans le registre d'une blockchain, fournissant un environnement d'exécution. L'exécution est déclenchée par une transaction et le résultat est soumis au consensus des nœuds sur la blockchain avant enregistrement dans le nouveau bloc. Le smart contract n'a rien d'un contrat au sens juridique du terme, même s'il peut, le cas échéant, être utilisé pour traduire en langage informatique la clause d'un contrat écrit dans un langage naturel pour l'exécuter de façon automatique. Il existe différents langages de programmation pour écrire les smart contracts. Le plus célèbre est le langage Solidity utilisé pour déployer des smart contracts sur la blockchain Ethereum.

Quels sont les principaux avantages et inconvénients de cette technologie ?

Coder des fonctions pour qu'elles s'exécutent de manière automatique n'est pas nouveau et préexiste à la blockchain. Avec la blockchain, les smart contracts ont simplement trouvé un nouvel environnement en profitant des caractéristiques de cette technologie : la décentralisation, l'immutabilité, la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité et la non-répudiation, le caractère auditable. Les smart contracts vont donc reposer sur ces potentialités de la blockchain, et c'est par exemple le caractère systématique et immuable de l'engagement peut être recherché pour améliorer l'efficacité du contrat. Intégrés à la blockchain, les contrats s'exécutent de façon sécurisée, publique et fiable, sans l'intervention des parties, ce qui peut être particulièrement utile en cas de mésentente. Toutefois, j'aurais tendance à dire que selon les situations tous ces avantages peuvent aussi être des inconvénients et qu'il faut utiliser le smart contract dans des domaines où il est pertinent.

Que va changer le smart contract dans les années à venir ?

En droit des contrats, pour que le smart contract change l'exécution de la relation contractuelle, il faut qu'il soit accepté par les professionnels. Et pour cela, nous devons travailler à créer un cadre d'utilisation juridiquement sécurisé et techniquement fiable

En dehors des cas d'utilisation dans l'optimisation de la relation contractuelle, le smart contract, en tant que code informatique, sert à faire circuler de la valeur sur une blockchain entre différentes parties prenantes. Ainsi, le smart contract permet de faire circuler des cryptomonnaies ou des jetons. Les plateformes financières qui utilisent des smart contracts dans les flux financiers sont une réalité en pleine expansion. Les smart contracts peuvent aussi servir à faire circuler des jetons ou token, qui peuvent être fongibles ou non fongibles. On en entend beaucoup parler en ce moment dans le domaine artistique. Dans cette hypothèse, le jeton est un bien incorporel qui représente numériquement des droits. L'éventail est alors infini, le jeton peut représenter un fichier contenant une œuvre numérique, un titre foncier ou des diplômes. Il faut un smart contract pour déployer le jeton sur une blockchain et il faut un smart contract pour le faire circuler. En conclusion, le smart contract recouvre des réalités et des potentialités très variées.

Pourquoi le juriste doit-il s'intéresser aux smart contracts ?

Il me semble que le juriste doit s'intéresser aux smart contracts pour deux raisons.

La première est qu'en connaissant mieux cette technologie il pourra utiliser tout son potentiel dans différentes branches du droit : droit des affaires, droit des contrats, droit de la preuve, voire même droit des personnes. Il sera également en capacité de déterminer les situations juridiques pertinentes pour déployer des smart contracts.

La seconde est que les juristes, universitaires et professionnels du droit et de la justice ont un rôle à jouer dans la construction d'un cadre juridique pour l'utilisation des smart contracts. Ce cadre ne nécessite pas l'adoption de nouvelles règles, la flexibilité de notre droit peut embrasser ces nouveaux outils juridiques. Et ce cadre aura un facteur rassurant et contribuera à l'essor des smart contracts.

L'effacement du facteur humain dans le contrat est-il souhaitable ?

Là encore, il faut distinguer selon l'usage du smart contract.

S'ils ont pour fonction la circulation d'un jeton sur une blockchain, les smart contracts sont des outils techniques opérationnels visant à réaliser des transactions. La disparition du facteur humain n'est ici pas gênante. On pourrait rapprocher ces transactions d'opérations bancaires automatisées.

Si le smart contract est utilisé comme un outil au service du droit, de la relation contractuelle ou de la justice, alors il est indispensable de ne pas faire disparaître le facteur humain!

Dans les smart contracts que nous avons programmés, nous avons créé une fonction « controller » permettant au programmeur de reprendre la main en cas de dysfonctionnement technique ou de difficulté juridique. Cette fonction interroge nécessairement sur les caractères décentralisés et immuables propres aux blockchain. Pour autant, nous n'étions pas prêts à effacer ce facteur humain. Tel est d'ailleurs le sens de la récente loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice qui impose aux services en ligne de résolution des litiges, après avoir obtenu le consentement expresse des parties, de ne pas avoir pour seul fondement un traitement algorithmique ou automatisé des données.

Vous êtes à l'origine d'une librairie de smart contracts, comment avez-vous choisi les clauses à automatiser ?

Le projet « Smart contracts » a été porté par une équipe pluridisciplinaire (informatique et droit) et mixte, universitaires et professionnels, et soutenu par la Mission de recherche Droit et Justice. Il a pour objet la création d'une librairie de smart contracts. Nous avons travaillé à la sélection de cinq clauses. Nous avons privilégié le droit des affaires pour sélectionner les clauses. En effet, les titres des sociétés peuvent aisément être représentés par des jetons sur une blockchain et circuler grâce à un smart contract. Pour que le smart contract soit un outil optimal dans la relation contractuelle, nous avons choisi des clauses simples : la clause d'option, la clause de vente à terme, la clause de préemption et enfin la clause de buy or sell. La librairie que nous avons réalisée est une preuve de concept, réussie. Les smart contracts ont été testés et fonctionnent. Nous souhaitons que cette librairie gratuite et collaborative vive et s'enrichisse de nouvelles clauses.

RETOUR SUR...

Prix de thèse du Conseil constitutionnel

Thibaut Larrouturou, enseignant-chercheur UGA/CRJ, s'est vu remettre le mardi 19 octobre le prix de thèse du Conseil constitutionnel en tant que lauréat de la 25ème édition de ce prix. Il l'a reçu pour sa thèse intitulée « Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité ».

Rencontre en vidéo sur le <u>site du Conseil constitu-</u> tionnel



Exposition « La Science taille XX Elles »

Créée en 2018 par le CNRS et l'association Femmes & Sciences, l'exposition revient en 2021 pour mettre en lumière 21 femmes qui font la science à Grenoble. Parmi ces femmes, Stéphane Gerry-Vernières, professeure de droit UGA/CRJ. Exposition jusqu'au 5 décembre 2021 au Jardin de Ville de Grenoble.



© Vincent Moncorgé -CNRS / Femmes & Sciences / Parité Science UGA / Grenoble INP - UGA / Inria - «La Science taille XX elles» -2021

RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Table-ronde « Données à caractère personnel : un nouvel enjeu majeur pour les institutions publiques » 23 septembre 2021

Table-ronde organisée par l'ADPP (Association dauphinoise du droit public), association dont l'objet est de faire se rencontrer des étudiants de la faculté de droit, des professionnels et des universitaires.

Protection des données personnelles par les institutions publiques, rôle des DPO, débats sur les politiques publiques ont été abordés lors de cette table-ronde qui s'est déroulée au siège de la Metro Grenoble Alpes.

Avec Alexis Dupic, délégué à la protection des données de la Metro, Bastien Le Querrec, doctorant à l'UGA / CRJ, membre de la quadrature du net, et Josquin Louvier, avocat au Barreau de Grenoble.



Premières Rencontres de l'actualité en propriété intellectuelle 23 septembre 2021

Ces Rencontres ont été organisées à l'occasion des 30 ans du Master 2 « propriété intellectuelle et droit des technologies nouvelles ». Elles se sont déroulées à l'Auditorium de l'IMAG. Les 10 intervenants, anciens étudiants du Master (ou du DESS), ont apporté des éléments d'actualité sur les droits d'auteur, technologies nouvelles, data, dessins et modèles, marques et brevets.

Une soixantaine de personnes, étudiants et professionnels, ont participé à cette demi-journée.



Colloque « La para-propriété intellectuelle » 24 septembre 2021

Comité scientifique : Jean-Michel Bruguière et Pascale Trefigny.

Le colloque annuel sur la propriété intellectuelle s'est tenu au Musée de Grenoble, avec 115 participants, professionnels et étudiants, venus écouter des interventions riches et variées autour du thème de « la para-propriété intellectuelle ».

Le colloque et les Rencontres du 23 septembre sont disponibles en vidéo sur la <u>chaîne YouTube du CRJ</u>.





Journée d'étude « Covid et concurrence » 30 septembre 2021

Cette journée s'est inscrite dans le cycle de rencontres et d'échanges sur la crise de la Covid initié par la FR Innovacs. Elle s'est déroulée à l'UX-Lab de la MACI, avec une soixantaine de participants, majoritairement des étudiants des Masters « Carrières juridiques européennes » et « Droit public des affaires ».

Elle faisait suite à la publication, sous la direction de Sébastien Brameret, d'un numéro spécial de la Revue Lamy de la concurrence (éditions Wolters Kluwer) en mars 2021 (n° 103, 63 p.) intitulé « Covid-19 et concurrence ». Il s'agissait, quelques mois après sa parution, de faire le point sur les évolutions des thématiques abordées puis à les mettre en perspectives.



Journée d'étude « La médiation familiale dans l'élan de justice du 21e siècle » 21 octobre 2021

Cette journée était organisée avec les services de médiation familiale de l'Isère. Une cinquantaine de personnes étaient présentes à la Maison des langues et des cultures, et une vingtaine en vision conférence depuis Vienne.



Un auteur, un café 18 novembre 2021

Pour la reprise de ce rendez-vous, le Centre de documentation Léon Michoud a accueilli, autour d'un café, David Déchenaud, Anne-Gaëlle Robert et Cédric Ribeyre à l'occasion de la parution du « *Code pénal* 2022», annoté sous la direction de David Déchenaud.

Cet échange intéressant a permis de mieux comprendre le travail de mise à jour de ce Code effectué par 6 annotateurs.



LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES A VENIR

Une auteure, un thé 9 décembre 2021 / 13h-14h Centre de documentation Léon Michoud

Rencontre avec Hafida Belrhali autour de son ouvrage « Les grandes affaires de responsabilité de la puissance publique » paru en novembre 2021 aux éditions LGDJ.



Colloque « Le droit des libertés en question(s) » RDLF 2-3 décembre 2021 Université de Montpellier

Ce colloque, qui fait suite à ceux de Grenoble en 2016 et de Paris en 2019, sera l'occasion de dresser un état des lieux des débats relatifs aux droits et libertés fondamentaux en s'efforçant d'être fidèle au projet de la revue : croiser les regards des différentes disciplines du droit, développer une démarche critique et penser les mutations que connaît son objet. Il marquera aussi les 10 ans de la RDLF.

Programme détaillé disponible sur le <u>site Internet du</u> <u>CRJ</u>. Avec notamment la participation de Romain Tinière, professeur UGA/CRJ, Philippe Yolka, professeur UGA/CRJ, et Sébastien Milleville (MCF UGA/CRJ).



Conférence citoyenne « Assistance médicale à la procréation : quels changements avec la nouvelle loi de bioéthique ?» 13 décembre 2021 Grenoble

Lundi 13 décembre à l'Amphithéâtre de la Maison du tourisme de Grenoble, à 18h30.

Avec Sylviane Hennebicq, PU-PH, directrice du laboratoire d'aide à la procréation-CECOS du CHU de Grenoble, et Pascale Hoffmann, PU-PH gynécologue-obstétricien CHU de Grenoble, Anne-Sophie Brun-Wauthier, maître de conférence UGA/CRJ et Ingrid Maria, professeur UGA/CRJ.



Séminaire doctoral 16 décembre 2021

Suite au succès de la première édition du séminaire doctoral l'année passée, le CRJ renouvelle l'exercice en proposant à plusieurs doctorants volontaires de présenter brièvement et publiquement l'état d'avancement de leurs travaux qui feront ensuite l'objet d'échanges bienveillants avec les enseignants-chercheurs présents. Grande nouveauté en cette année 2021, il se déroulera « en présentiel », le jeudi 16 décembre matin avec un repas.

L'idée n'est pas de juger ou évaluer les travaux de thèse et leur avancement, mais simplement d'essayer d'apporter des éclairages nouveaux ou différents sur le sujet et d'échanger sur le fond et la forme du travail de thèse. Pour le dire autrement, il s'agit d'aider les doctorants dans leur travail de thèse. Il ne s'agit pas non plus de prendre la place ou de concurrencer le directeur de thèse, mais d'apporter un regard différent et bienveillant.

D'ailleurs, le fait de présenter son sujet et l'avancée de ses travaux, de le formuler, constitue en soi un exercice qui peut s'avérer utile en verbalisant les éventuels points de blocages de la réflexion et les avancées. Bref, se sortir un peu «le nez du guidon». Pour être utile, cet exercice suppose toutefois un avancement suffisant dans la thèse (entre la 2e et la 4e année environ, soit avec une réflexion plus ou moins aboutie sur le plan).

Séminaire de méthodologie de la recherche Janvier 2022

Le CRJ proposera à ses membres un séminaire transversal qui puisse réunir des gens d'horizons différents et créer une dymanique au sein du laboratoire. Le format de ces ateliers sera assez court, avec l'approche de différents aspects de la méthodologie en droit. Le premier atelier aura lieu début 2022.

- 4 propositions de thèmes sont pour le moment à l'ordre du jour :
- De l'intuition à l'hypothèse de recherche (L. Vanier) ;
- Appports et limites de l'interdisciplinarité en droit ;
- Méthode des sciences sociales appliquée à la recherche en droit (intervention d'une sociologue) ;
- Quelle place pour la « recherche classique »?

DU COTE DES DOCTORANTS

Mot des représentants

Notre mandat de représentants des doctorants du CRJ venant bientôt à son terme, nous nous exprimons une dernière fois au titre du « mot des représentants » avant la tenue des élections.

Ce mandat de 2 ans, assuré depuis janvier 2020, a été marqué par la crise sanitaire. Dans ce contexte exceptionnel, nous avons pu assister à l'adaptation des modalités de travail du laboratoire mais également aux difficultés accrues des doctorants spécialement au regard de leurs conditions de travail matérielles. Si ces difficultés se sont progressivement dissipées, nous espérons avoir répondu aux attentes de ceux qui nous ont élus lorsque l'on a porté leur voix au cours de cette période particulière.

Second mandat pour Alex, et premier pour Cassandra, la représentation des doctorants au sein du CRJ fut une très belle expérience tant sur le plan institutionnel que sur le plan humain, nous avons en effet beaucoup appris sur le fonctionnement du CRJ là où le conseil de laboratoire a, par ailleurs, fait preuve de bienveillance et d'écoute à notre égard.

Les discussions menées avec les codirecteurs, les membres du conseil ainsi que l'équipe administrative ont été riches et fructueuses aboutissant notamment à la construction du cycle de conférences doctorales comprenant par exemple le séminaire doctoral du CRJ. Une deuxième édition de celui-ci se tiendra d'ailleurs prochainement, les doctorants intéressés pouvant se manifester auprès des codirecteurs du laboratoire.

Nous remercions ainsi sincèrement nos électeurs pour leur confiance et retours réguliers mais également les codirecteurs, les membres du conseil ainsi que l'équipe administrative pour leur accompagnement et écoute vis-à-vis des besoins des doctorants.

Alex LAMARCHE et Cassandra PAULET

Elections des représentants des doctorants

Le mandat des représentants des doctorants au Conseil de laboratoire CRJ arrive à son terme et une nouvelle élection se tiendra début décembre :

- --> Période de dépôt des candidatures : du lundi 8 novembre au vendredi 27 novembre 2021 à 12h par email adressé à crj@univ-grenoble-alpes.fr
- --> Période de vote : du mercredi 1er décembre au mercredi 8 décembre 2021 à 12h vote électronique en ligne.
- --> Date de prise de fonction : 1er janvier 2022

Les candidatures seront présentées par binômes avec - dans la mesure du possible - deux suppléants, qui respecteront - aussi dans la mesure du possible - la double parité femme-homme et publiciste-privatiste. Les deux candidats du binôme qui obtiendra le plus de voix seront élus représentants pour un mandat de 2 ans.

Les représentants des doctorants sont invités aux conseils du laboratoire - environ 4 par an - où ils ont l'opportunité de faire valoir le point de vue des doctorants sur les questions qui les concernent, tout en se familiarisant avec les enjeux relatifs aux autres activités du laboratoire. Ils constituent un relais privilégié entre le laboratoire et ses membres doctorants pour diffuser ou faire remonter des informations, et œuvrent à l'intégration des doctorants à la vie du laboratoire.

Pour toute information, vous pouvez contacter les représentants actuels :

Cassandra Paulet:

cassandra.paulet@univ-grenoble-alpes.fr

Alex Lamarche:

alex.lamarche@univ-grenoble-alpes.fr

Vous pouvez contacter aussi l'équipe de direction du laboratoire :

- Ingrid Maria: ingrid.maria@univ-grenoble-alpes.fr
- Romain Tinière :

romain.tiniere@univ-grenoble-alpes.fr

- Claire Masouy : claire.masouy@univ-grenoble-alpes.fr

La parole aux doctorants

Ecole d'été « Le principe de proportionnalité »

Du 5 au 9 juillet 2021, nous avons eu le plaisir de participer à une école d'été sur « le principe de proportionnalité » à l'Université de Strasbourg. L'école d'été a été organisée par la Faculté de droit, la Fédération de recherche « L'Europe en mutation » et l'École doctorale des sciences juridiques de l'Université de Strasbourg.

Notre participation a été rendue possible grâce au soutien de notre «École doctorale des sciences juridiques» qui a pris en charge les frais d'inscription et du Centre de Recherches Juridiques qui a assuré nos frais de logement et de déplacement. Nous venons par la présente exprimer à l'école doctorale ainsi qu'au laboratoire, notre reconnaissance et notre entière satisfaction.

Cette école d'été a été intellectuellement enrichissante.

D'abord, elle a été l'occasion pour nous d'appréhender le principe de proportionnalité dans toute sa complexité. Les prestigieuses interventions de magistrats nous ont permis d'approfondir nos connaissances sur la mise en œuvre du principe de proportionnalité par les juridictions internationales européennes et par les hautes juridictions françaises. Les analyses critiques des universitaires nous ont éclairés sur les approches du principe de proportionnalité non seulement dans les disciplines du droit (droit administratif, droit civil, droit pénal, droit des affaires, droit de l'environnement, droit des religions, droits sociaux, droit international privé), mais aussi dans le droit comparé grâce aux interventions de magistrats et universitaires étrangers (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Canada).

Ensuite, nous avons pu échanger avec les doctorants venus de différentes universités françaises autour de la préparation de la thèse de doctorat. Cet échange a permis de partager les préoccupations autour de la thèse et de relativiser les difficultés individuelles que nous rencontrons.

Nous adressons également nos sincères remerciements à la Faculté de droit, la Fédération de Recherche « L'Europe en mutation » ainsi qu'à l'Ecole doctorale de sciences juridiques de l'Université de Strasbourg de leur accueil si chaleureux. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Vincente Fortier, responsable scientifique de cette école d'été, pour l'organisation de cet évènement si réussi.

Nous ne pouvons qu'encourager les doctorants à profiter autant que faire se peut de ce type de manifestations scientifiques et, éventuellement, à se rapprocher de l'École doctorale et du CRJ pour demander du soutien à cet effet.

Maxime Somda et Charlène Bois Farinaud

Actualité de l'ADDUGA

Assemblée générale de l'ADDUGA

L'association des doctorants en droit de l'UGA (ADDU-GA) a organisé son assemblée générale annuelle le 30 septembre 2021.

Le bilan de l'année écoulée est marqué par les restrictions sanitaires, avec néanmoins la tenue d'une conférence « Street art et droit », organisée par Alex Lamarche avec le Street art Fest de Grenoble et le CRJ, ainsi que des événements conviviaux. La simulation d'un procès climatique avec le M2 Justice procès procédure, reportée, est toujours d'actualité et se déroulera en avril 2022.

L'AG a été l'occasion de renouveler les membres actifs de l'association. Sont désormais élus :

- Président : Islam Shalik (02 CESICE), thèse sur « L'éco-citoyen, nouveau moteur de l'intégration européenne ? » sous la direction de Laetitia Guilloud Colliat et de Thomas Giegerich.
- Vice-présidente : Océane Bonnard (02 CESICE), thèse sur « L'avènement de la criminalité environnementale à l'ère anthropocène » sous la direction de Karine Bannelier Christakis et de Fabien Girard.
- Trésorière : Cassandre Gauthier (02 CRJ), thèse sur « Entre patriotisme et souveraineté économiques : recherche sur l'action publique pour la préservation des intérêts nationaux » sous la direction de Sébastien Bernard.
- Secrétaire : Mélanie Poncet (01 CRJ), thèse sur « La prise en charge civile des mineurs non accompagnés » sous la direction d'Ingrid Maria.

Soutenances de thèse à venir

- Xavier Chapignat « Etude du paradigme de la diversité en droit », sous la direction de Xavier Dupré de Boulois, le 22 novembre 2021, UGA.
- Elissar Mourtada « Les mutations du droit de la fonction publique : étude de droit comparé français-libanais », sous la direction de Marcel-René Tercinet, le 10 décembre 2021 à Beyrouth.
- Komi Dodji Akpatcha « Le premier ministre en Afrique noire francophone. Essai d'analyses comparées à partir des exemples du Togo et de la Côte d'Ivoire », sous la direction de Romain Rambaud, le 15 décembre 2021, UGA.
- Jad Tohme « Les contrats de coopération mutuelle (un nouvel outil juridique au Liban). Etude du système juridique libanais à la lumière du système français », sous la direction de Martine Exposito et Abdul Salam Cheaib, le 17 décembre 2021.
- Karim Taha : « Les mutations juridiques du secteur public égyptien », sous la direction de Jean-Christophe Videlin.
- Laetitia Ndota N'Gbale « L'efficacité du droit de l'internationalisation des municipalités du Québec », sous la direction de Nicolas Kada et de Patrick Taillon (Université Laval Québec).